



Programme Redevabilité phase 2

Termes de référence

Formation de formateurs/trices en Redevabilité

08 Février 2021 – V1

Table des matières

1. Contexte et justification	2
2. Objectifs et résultats attendus	3
2.1. Objectifs	3
2.2. Résultats attendus	3
3. Les thématiques identifiées	4
4. Déroulement de la formation des formateurs/trices : modules et sessions	4
5. Aperçu de l'agenda de formation	5
6. Sélection des candidats	6
6.1. Modalités d'identification des candidats à l'intention à la session de formation des formateurs	6
6.2. Dossier de candidature	7
7. Chronogramme de mise en œuvre	7
8. Budget de l'action	8

Ce programme est financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération Suisse et mis en œuvre par son mandataire GFA Consulting Group.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme Redevabilité vise à créer un environnement où les organisations de la société civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations. Conçu pour une durée de 12 ans subdivisée en trois phases (2016-2019 ; 2020-2024 ; 2024-2028), son approche consiste à renforcer à la fois la demande, l'offre et l'interface entre la demande et l'offre de la redevabilité au niveau local et national dans une démarche de complémentarité avec les programmes DDC et les initiatives des autres partenaires techniques et financiers.

La phase 1 du programme (2016-2019) a été mise en œuvre par l'opérateur « Laboratoire Citoyennetés » chargé du pilotage et du suivi évaluation du programme, et trois (03) partenaires principaux de mise en œuvre que sont le réseau « Social Watch Bénin », la Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin (FeRCAB), la Maison de la Société Civile (MdSC) et dans une certaine mesure la Plateforme Electorale des OSC (PEOSC). Les actions conjuguées de ces quatre (04) parties prenantes avaient pour objectif global « de renforcer l'ancrage politique de la démocratie à travers le respect et l'expression de la citoyenneté en vue de favoriser l'accès des populations à de meilleurs services socioéconomiques ».

La mise en œuvre de la phase 1 (2016-2019) a permis d'obtenir des résultats probants en matière de mobilisation et de renforcement des capacités des OSC à la promotion de la redevabilité, d'appropriation de la redevabilité par les radios communautaires, de sensibilisation des autorités publiques, d'adoption et d'application des principes de la redevabilité par les administrations communales et la mise en place des espaces de dialogue au niveau local dans les secteurs de l'éducation et de l'eau.

Cependant, le contexte révèle un tableau contrasté de la situation de la gouvernance au Bénin. En effet, si des progrès notables ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption ou bien en termes de gouvernance locale (respect des normes des audits du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en constant progrès), d'autres volets sont néanmoins en stagnation voire en régression (liberté d'expression de la presse, accès à l'information, élections inclusives). De nombreux défis restent à relever en matière de redevabilité aussi bien en redevabilité sociale, financière, juridique et électorale, d'expression de demande de redevabilité, d'appropriation de la redevabilité par les autorités nationales et déconcentrées, d'offre de redevabilité, de mécanisme d'interface entre la demande et l'offre, de recours aux instances de régulation et aux organes de contrôle.

Pour consolider les acquis de la 1^{ère} phase et relever les nombreux défis en matière de redevabilité, une deuxième phase a été initiée suivant l'accord de programme n° 7F-08968-02, du 30 mai 2020 avec pour objectif général : ***Les citoyens jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle.***

En juin 2020, après un processus d'appel d'offres international, le bureau d'études allemand GFA Consulting Group a été retenu comme opérateur de cette phase rendant ainsi effective le démarrage de sa mise en œuvre qui durera 4 ans.

La phase 2 du programme présente d'une part, une continuité et une consolidation des certains acquis de la phase 1 dans une optique de pérennisation mais aussi des réorientations majeures en termes de mise en œuvre, de coordination, de pilotage et de gestion financière qu'il convient de partager avec l'ensemble des parties prenantes au programme.

Le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du programme redevabilité est l'un des axes stratégiques du programme. Pour opérationnaliser cette mission, l'UGP a élaboré une note stratégique de renforcement des capacités des acteurs pour la phase 2 du programme. Dans la stratégie de renforcement des capacités du programme, pour l'atteinte des résultats de l'Output 1.1 intitulé «Les OSC professionnelles (spécialisées dans des domaines spécifiques) contribuent efficacement à l'éducation civique et à l'appropriation de la redevabilité sociale » et de l'Output 2.1 intitulé « Les responsables des institutions étatiques se sont approprié les notions sur la redevabilité et ses mécanismes de mise en œuvre » prioritairement, il est prévu deux actions complémentaires : (i) l'élaboration et validation d'un paquet de modules portant sur des thématiques transversales à la promotion de la redevabilité pour l'amélioration de la qualité des services publics et (ii) la formation de formateurs sur les modules évoqués.

Les présents termes de références sont élaborés pour mener avec succès la formation des formateurs.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectifs

L'objectif principal de cette activité est de « Mettre en place d'un vivier de formateurs/trices sur la redevabilité qui seront mis à contribution dans toutes les actions de renforcement de capacités des différents partenaires du programme ».

De façon spécifique, il s'agit à travers la mise en place de ce vivier :

- D'assurer le renforcement des capacités des OSC bénéficiaires du FOSIR ;
- De renforcer les capacités des cadres des ministères sectoriels de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement sur les principes clés de la redevabilité et ses thèmes transversaux ;
- De renforcer les capacités de formation des partenaires directes du programme sur la redevabilité et ses thèmes transversaux.

2.2. Résultats attendus

A la fin du processus :

- ✚ Un vivier de vingt-quatre (24) formateurs/trices formés/ées sur les différentes formes de redevabilité et ses thèmes transversaux sont en capacité de conduire des actions de formation :
 - Des OSC bénéficiaires du FOSIR dans toutes les régions du Bénin ;
 - Des cadres des ministères sectoriels d'intervention ;
- ✚ Des partenaires du programme tels que la PEOSEC, la FERCAB, SW, ALCRER disposent d'au moins un formateur sur les différentes formes de redevabilité et les thématiques transversaux.

3. LES THEMATIQUES IDENTIFIEES

La stratégie de renforcement des capacités des acteurs pour la phase 2 du programme redevabilité a ressorti un certain nombre de thématiques clés à développer et sur lesquelles les capacités des acteurs parties prenantes du programme devront être renforcées selon les besoins. Ce sont ces thématiques qui composent le curricula de la formation des formateurs/trices. Il s'agit de :

Pour le tronc commun,

- ❖ Introduction au concept de redevabilité : le cadre juridique et les engagements internationaux et nationaux du Bénin ;
- ❖ La Gestion axée sur les Résultats de Développement (GARD) ;
- ❖ L'AFDH et son application dans chaque secteur d'intervention avec mise au point d'une boîte à outils sur sa prise en compte dans les initiatives de redevabilité ;
- ❖ Gestion de projets sensibles aux conflits (GPSC) ;
- ❖ Genre et redevabilité ;
- ❖ Légitimité, transparence et redevabilité des acteurs non-étatiques.

Et de façon spécifique :

- ❖ Concepts, mécanismes et outils pratiques de la redevabilité sociale ;
- ❖ Concepts, mécanismes et outils pratiques de la redevabilité financière ;
- ❖ L'analyse et le suivi des politiques publiques ;
- ❖ Les techniques et outils d'interpellation des autorités publiques ;

4. DEROULEMENT DE LA FORMATION DES FORMATEURS/TRICES : MODULES ET SESSIONS

La formation va se dérouler en deux séquences. Dans un premier temps, il sera organisé une première session d'une durée de 04 jours où tous les participants, chacun dans son groupe, suivront un tronc commun composé des thématiques suivantes :

1. Introduction au concept de redevabilité : le cadre juridique et les engagements internationaux et nationaux du Bénin ;
2. Approche fondée sur les droits humains (AFDH) appliquée à chaque secteur d'intervention avec mise au point d'une boîte à outils sur sa prise en compte dans les initiatives de redevabilité ;
3. Gestion axée sur les Résultats de Développement (GARD) ;
4. Gestion de projets sensibles aux conflits (GPSC) ;
5. Légitimité, transparence et redevabilité des acteurs non-étatiques (Principes et outils de Gouvernance des OSC) ;
6. Les outils pratiques de prise en compte du genre dans les actions de redevabilité.

Dans un second temps, il sera organisé 04 sessions simultanées portant chacune sur l'un des quatre thématiques spécifiques suivantes :

7. Redevabilité sociale : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils ;
8. Redevabilité financière : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils ;

9. Analyse et suivi des politiques publiques sectorielles ;
10. Techniques d'interpellation des autorités publiques.

Chaque session regroupera une dizaine de candidats (les candidats inscrits sur chacune des thématiques) selon leurs profils et pré requis.

Les dix (10) modules de formation seront dispensés par les experts recrutés pour l'élaboration des modules et sous la supervision de la responsable du renforcement des capacités. Les candidates et candidats bénéficieront de chaque module et du scénario de déroulement rédigés en français pour chacun des thèmes pour leur propre gouverne et pour les formations ultérieures qu'elles/ils auront à réaliser.

Les modules viseront l'acquisition de compétences pratiques en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être, plutôt qu'exclusivement d'un savoir théorique. Ceux-ci doivent donc être suffisamment illustrés par des exercices pratiques et contenir des exercices pédagogiques adaptés et au besoin un guide méthodologique.

Ces formateurs/trices serviront pour assurer la formation des bénéficiaires du FoSIR prioritairement sur le tronc commun autour des questions de redevabilité selon les modalités qui seront définies. Ils pourront également être mobilisés par les partenaires du Programme Redevabilité pour les besoins ultérieurs de renforcement des capacités.

Le Programme Redevabilité financera quelques séances de restitution menées par les cadres des ministères sectoriels formés. La restitution pour les partenaires du programme se fera sur leurs propres ressources dans le cadre du programme ou non. Les deux sessions se dérouleront dans le meilleur des cas en Mai 2021 au plus tard. Ces formateurs une fois formés devront se rendre disponibles pour le renforcement des capacités des OSC porteurs d'initiatives selon les modalités qui seront ultérieurement définies et convenues avec eux.

5. APERÇU DE L'AGENDA DE FORMATION

Les coûts de transport, restauration et hébergement des bénéficiaires de la formation sont à la charge du Programme Redevabilité.

L'agenda dans sa version finale subira probablement des modifications liées aux exigences du contenu effectif des modules après validation. L'agenda ci-dessous est donc à titre indicatif. Les deux sessions vont se dérouler avec une semaine d'écart.

Session 1 : Thématiques du tronc commun				
Jour 0				
Diner d'ouverture	Tous	Introduction au Programme Redevabilité		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Jour 1				
Matin	GPSC	GPSC	GPSC	GPSC
Déjeuner				
Soir	Légitimité, transparence et redevabilité des acteurs non-étatiques	Légitimité, transparence et redevabilité des acteurs non-étatiques	Légitimité, transparence et redevabilité des acteurs non-étatiques	Légitimité, transparence et redevabilité des acteurs non-étatiques

Jour 2				
Matin	AFDH	GARD	Introduction redevabilité	Genre et redevabilité
Déjeuner				
Soir	GARD	AFDH	Genre et redevabilité	Introduction au concept redevabilité
Jour 3				
Matin	Introduction au concept redevabilité	Genre et redevabilité	AFDH	GARD
Déjeuner				
Soir	Genre et redevabilité	Introduction au concept redevabilité	GARD	AFDH
Jour 4				
Matin	Appropriation des principes de l'ingénierie de formation selon le programme			
	Evaluation et clôture de la première session			
	Déjeuner et départ des participants			
Session II : thématiques spécifiques				
Jour 1	La redevabilité sociale : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils.	La redevabilité financière : concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils.	Techniques et outils d'interpellation des autorités publiques	Analyse et suivi des politiques publiques sectorielles
Jour 2				
Jour 3	Co construction du guide de formateur : comment structurer et animer la formation sur la thématique			
Jour 4 Matin	Présentation et appropriation du canevas du rapport de formation Méthodes de traitement des données du pré et post tests, des données de l'évaluation journalière et finale Evaluation générale et conclusion des travaux			

6. SELECTION DES CANDIDATS

6.1. Modalités d'identification des candidats à l'intention à la session de formation des formateurs

Le Programme publiera un appel à candidatures courant Mars 2021, à l'intention des participants. Un comité composé de l'UGP, de GFA-Hambourg et de la DDC, fera la sélection des candidats/es. Vingt-quatre candidats/es seront retenus. L'équilibre géographique et l'équilibre de genre sera observé. Ces formateurs seront sélectionnés selon des critères ci-après :

- Avoir un niveau supérieur ou égale au BAC+4 dans les domaines de sciences sociales, juridiques ou connexes ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans avérés en formation/accompagnement des OSC, des élus locaux et cadres des services déconcentrés ;
- Avoir des notions en droits de l'homme, gouvernance, gestion de conflits, redevabilité, contrôle citoyen de l'action publique.
- Avoir été formé sur l'andragogie et les techniques d'animation pour adultes est recommandé ;

- Avoir animer une session de formation ou des activités sur la thématique choisie (Redevabilité sociale, redevabilité financière, techniques et outils d'interpellation ; Analyse et suivi des politiques publiques)
- Remplir ces critères et provenant des structures partenaires du programme ou être référents de la Maison de la Société Civile serait un atout.

Au nombre de ces 24, il y aura au niveau de chacun des quatre ministères sectoriels d'intervention (Santé, éducation, eau et assainissement, état civil) un cadre ayant le profil nécessaire pour être en mesure de former par la suite les cadres des ministères et des services déconcentrés et décentralisés. A cet effet, par courrier adressé au Ministère plus précisément à la Direction de la Planification et de la Prospective, il leur sera demandé de proposer au comité d'analyse des candidatures deux à trois profils répondant aux critères ci-dessus énumérés. Sur les propositions faites, le comité après étude retiendra un candidat par ministère pour participer à la formation.

Concernant les structures partenaires que sont la PEOOSC, la FERCAB, SW et ALCRER, elles seront également saisies par courrier pour identifier et proposer deux à trois candidats remplissant les critères. Après étude des dossiers, le comité d'analyse retiendra un candidat pour faire partie de ce vivier de formateurs et formatrices.

Les 16 autres candidats seront identifiés par le biais d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI).

6.2. Dossier de candidature

Les candidats intéressés seront invités à soumettre leur offre en français. Les candidatures devront être envoyées en un seul fichier et inclure les éléments suivants :

- Une lettre de motivation dans laquelle le/ou la candidate précisera le choix d'une des quatre thématiques qu'il ou elle aura fait ;
- Le CV de l'expert indiquant **les expériences pertinentes** en lien avec la thématique spécifique retenu (Redevabilité Sociale, redevabilité financière ou Analyse et suivi des politiques publiques) et en matière de formation dispensée aux acteurs de la société civile, des cadres aux niveaux décentralisé, déconcentré et ou central (**3 pages maximum**) ;
- Au moins **03 attestations de conduite d'actions de formation** ;
- **Une lettre d'engagement à se rendre disponible** pour les sessions de formation qui se dérouleront au mois de Mai 2021 programme et pour former les OSC porteurs de projets selon les modalités qui seront retenus.
- Une attestation de formation sur l'andragogie et l'animation d'un atelier de formation si applicable.

Les candidatures féminines sont encouragées.

7. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

(Voir chronogramme consolidé)

FORMATION DES FORMATEURS	Mars 21	Avr 21	Mai 21	Juin 21	Juil 21	Aout 21	Sept 21
1 Lancement du recrutement des candidats à la formation des formateurs		14- 24					
2 Evaluation des offres reçues pour les candidats à la FdF		26– 27					
3 ANO de la DDC sur la liste des candidats à la FdF sélectionnés		28- 30					
4 Publication des résultats et notification de sélection et de rejet des candidats à la FdF			03-04				
5 Formation des formateurs Session 1			17– 21				
6 Formation des formateurs session 2			24– 28				
7 Formation des porteurs de projets				7-11			
8 Suivi-accompagnement des porteurs de propositions pré sélectionnés par les référents de la MdSC							

NB : Les dates sont susceptibles de modification.

8. BUDGET DE L'ACTION

Rubrique	Unité	Quantité	Montant	Total
Prise en charge apprenants (24) hors de Cotonou (04 nuitées x 2)	H/J 08 jrs	192 336 192	35.000*192= 6.720.000 (3.500*24*14) = 1.176.000 (8.000*24*08) = 1.536.000	9.432.000
Forfait transport		48	20.000*24*2=	960.000
Location de salle	FF	FF	200.000*4= 800.000 150.000 *4*3= 1.800.000	2 600 000
Kits participants (Clés USB)				500 000
TOTAL				13 492 000
Formation des OSC porteurs de projets			Prévoir : - Au moins 04 sessions de formations pour	

			chaque appel à projets FOSIR ; <ul style="list-style-type: none"> - Pour environ 50 porteurs de projet par sessions ; - Au moins 5 jours par session ; 08 jours par formateurs Modalités à définir	
Suivi accompagnement des OSC retenus sur le FOSIR			Modalités à définir	